

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 28 JUIN 2006 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille six et le **mercredi vingt huit juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire,
Monsieur Georges RODET

Date de la convocation : **20 juin 2006**

Date d'affichage : **20 juin 2006**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Geneviève GUILLON - Yves FAVIER – Françoise BILLOUD – Elie BERARD – Gilles DONGUY – Georges LAURENT – Joël CORNATON - Alexandre PROST - Christophe HUMBERT – Ernest MARQUIS – Jean-Claude GONOD - Michèle DANANCIER et Isabelle OVIQUE

Absents :

Secrétaire : Françoise BILLOUD

Avant d'ouvrir la séance, une pensée est donné au 1^{er} adjoint de COURMANGOUX : Monsieur GAILLOT décédé, beau père de Gilles DONGUY.

Le compte rendu de la réunion du 10 mai 2006 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2005

1°) En application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au journal officiel le 14 mai 2000, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2005, établi par la communauté de communes du canton de Coligny. Le conseil communautaire en a pris connaissance lors de sa séance du 29 mai 2006

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2005.

2°) Le Maire informe qu'une étude a été faite sur les deux communautés de communes du canton de COLIGNY et de TREFFORT sur la collecte. Un compte rendu sera donné lors du prochain conseil municipal.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX BRESSE REVERMONT

Le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal des Eaux Bresse Revermont, auquel adhère la commune, ne dispose pas de statuts conformes.

Au cours de son assemblée générale du 29/03/2006, le comité syndical a approuvé un projet de statuts qui est soumis à l'approbation de chaque commune.

Le Maire donne lecture de ces statuts.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité le projet de statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Bresse Revermont.

ORGANISATION DE LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE, DONT France TELECOM

Monsieur le Maire expose que les redevances dues par les opérateurs de communication électronique au titre de l'occupation du domaine public par leurs ouvrages sont prévues par les articles L.45-1, 46, 47 et R20-51, 20-52, 20-53, 20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), et donne connaissance au Conseil Municipal des dits articles.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- ☞ déterminer le montant total de la redevance pour occupation du domaine public de la commune sur la base de l'inventaire des ouvrages de communication électronique établi au 1^{er} janvier de l'année de perception de la redevance ;
- ☞ fixer pour 2006 les montants unitaires de la redevance pour occupation du domaine public de la commune, selon les valeurs annexées à la présente délibération, valeurs conformes à l'article R20-52 du CPCE ;
- ☞ revaloriser ces montants unitaires automatiquement chaque année, conformément à l'article R20-53 du CPCE, par application au 1^{er} janvier de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Les modalités de calcul de la redevance ainsi précisées s'appliquent pour 2006 et pour les années suivantes. En tant que de besoin, elles pourront être redéfinies sur la base des nouvelles dispositions réglementaires qui interviendraient aux lieux et place des précédentes.

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux du courrier de Monsieur le Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, agissant au nom du Président empêché. Il les informe que celui-ci :

- ☞ propose de percevoir pour le compte de la commune, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communication électronique, dont France Télécom ;
- ☞ précise que la totalité de ladite redevance sera restituée à la commune ;
- ☞ demande que la commune envoie copie au Syndicat de toutes les autorisations de voirie et conventions d'occupation du domaine public établies pour des opérateurs de communication électronique, pour l'année 2005 et pour les années suivantes, afin de maintenir à jour l'inventaire des infrastructures ;
- ☞ invite la commune à autoriser le Syndicat à obtenir auprès des opérateurs de communication électronique les plans d'implantation des ouvrages situés sur le domaine public placé sous la responsabilité de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de communication électronique ;

DEMANDE au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain d'assurer pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants et de les lui restituer ensuite ;

DECIDE qu'une copie des autorisations de voirie et des conventions d'occupation du domaine Public pour des opérateurs de communication électronique sera envoyée au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour l'année 2005 et pour les années suivantes, afin de maintenir à jour l'inventaire des ouvrages occupant le domaine public ;

AUTORISE le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain à obtenir auprès des opérateurs de communication électronique, les plans d'implantation des ouvrages situés sur le domaine public placé sous la responsabilité de la commune.

CONVENTION D'ATTRIBUTION GRACIEUSE DE DEUX SALLES DANS LE PRESBYTERE DE BENY

Suite à l'entretien avec le Père MAINAUD, Curé de la paroisse, et un représentant du comité paroissial, il a été décidé d'établir une convention d'attribution gracieuse des deux salles du presbytère, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Le Maire en donne lecture.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention d'attribution gracieuse de deux salles dans le presbytère de BENY entre l'Association Diocésaine Paroisse de BENY et la Commune, et ce à compter du 1^{er} juillet 2006.

Et

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE ET DE LA BASCULE

Suite de la publication adaptée, deux entreprises ont répondu.

Yves FAVIER, adjoint :

- rappelle à l'assemblée qu'un montant de 22 000 euros a été voté au budget primitif,
- qu'un devis a été demandé pour la place de la mairie ainsi que la place de la bascule.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SACER pour un montant TTC de :

- 12 949.09 euros pour le parking de la mairie. Le prix comprend l'enrobé, le marquage des places de parking en pavés résines et le logo handicapé.
- 4 293.64 euros pour l'enrobé de la place de la bascule

TRAVAUX STADE

Les travaux du chauffage sont en cours et devraient se terminer dans les prochains jours.

Après discussion, le conseil municipal décide de réaliser une étude de prix pour le changement des filets, ou le changement des poteaux. La décision sera prise lors de la séance du mois de juillet.

CONSEIL D'ECOLE

Remise des dictionnaires : La date est prévue le mardi 04 juillet à 19 h., et concerne 13 élèves.

Ernest MARQUIS donne le compte rendu de la réunion du 13/06 : bilan de l'année scolaire (carnaval, sortie VTT, USEP, défi-lecture, rencontre musicale). La prévision de 70 élèves à la rentrée de septembre, nécessite de prévoir l'achat d'une couchette au dortoir, et des travaux à réaliser avant la reprise (changement sable, réfection du grillage et du portail et installation de bancs dans les cours).

INTERNET : Le haut débit ne fonctionne toujours pas, une réunion a eu lieu avec MBI, une entreprise spécialisée en courants faibles et Jean François NALLET, adjoint. Des prises vont être changées et normalement tout doit marcher pour la rentrée prochaine.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le Maire fait part de la réunion du 12 mai dernier : l'élaboration du schéma de cohérence territoriale : choix d'un scénario en vue de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le rapport annuel d'activités pour l'année 2005 et les différents objectifs (gérer les documents d'urbanisme ; l'habitat, avoir la maîtrise du foncier, les déplacements, l'environnement et le cadre de vie, la croissance).

Il est :

- noté une croissance démographique de 1999 à 2005 de + 5 % et une hypothèse retenue de 0.85 % par an jusqu'en 2025. Cette évolution est dégressive du fait du vieillissement de la population soit une population de 1999 à 115 800 habitants et une estimation de 142 000 en 2025.

- rappelé le niveau de l'armature urbaine identifiée lors du recensement de 1999 : unité urbaine (Bourg-En-Bresse, Viriat, Péronnas, Saint Denis), le pôle de développement (entre 2000 et 4000 habitants), le pôle local (autour de 1000 habitants) et la commune rurale (ou il y a une école, commerce ou un service d'appoint). Une hypothèse pour 2025 en niveau de quatre armatures : unité urbaine, Bourg centre, Pôle local équipé et desservi en transport en commun et pôle local de base et commune rurale

- noté que le SCOT est consulté pour tout document urbanisme et veut également maîtriser le foncier. A ce sujet, une réunion de commission habitat a lieu le jeudi 29 juin à COLIGNY.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) Table du conseil : Le verre de protection a été posé par l'entreprise FOURNIER.

2°) Jury d'assise : Le Maire indique que le tirage au sort a eu lieu. C'est Madame GENEVOIS Isabelle qui a été désignée. Son nom a été transmis au Canton de Coligny qui doit, à son tour, tirer au sort trois candidatures sur les neuf reçues (une par commune du Canton sauf MARBOZ) avant de les transmettre au Président du Tribunal.

3°) Station d'épuration : Suite au compte rendu de la dernière visite en date du 12/04, aucune anomalie n'est signalée.

4°) Entente cantonale de Football COLIGNY –DOMSURE –MARBOZ : Le Maire informe du courrier du 22 juin sollicitant comme la saison précédente l'autorisation d'utiliser les installations sportives lors de la prochaine saison, et précise qu'une rencontre aura lieu prochainement avec les membres du bureau. Le Conseil Municipal décide de prendre la décision après l'entretien avec les membres du bureau.

5°) Festival de la musique à COLIGNY le 02/07 : Le Maire informe que les communes du canton ont été sollicitées pour recevoir une fanfare, et il a été décidé en réunion maire adjoints de fournir un repas sur la base 11 euros qui sera servi par l'amicale des pompiers au stade de BENY à l'occasion de la fête du poulet pour un nombre de 40 personnes.

6°) Place du Village : L'entreprise B.S.R. a terminé les travaux : marquage, travaux de nettoyage de la résine, la pose des sigles « handicapés et deux roues »

7°) Assemblée générale ADAPA et ADMR : Geneviève GUILLON donne le compte rendu de la réunion. Il est à noter que dorénavant un nouveau chèque emploi service (C.E.S.) est mis en place, il s'appellera chèque emploi service universel (CESU).
Suite au plan borlo, l'A.D.M.R. fera partie d'un grand groupe du nom de PERSONIA regroupant tous les services à la personne et l'ADAPA fera partie de l'enseigne : France DOMICILE référencé tout récemment.

8°) Local des Jacquets : Les travaux de solive sont terminés et le planché est réalisé en partie par les employés municipaux, le Maire et quelques membres de l'association de chasse.

9°) Voirie : Les travaux d'élargissement sont presque terminés.

10°) Secourisme : Le Maire fait part de la réception des plaquettes de l'association A.P.C.S. (Antenne Protection Civile Stéphanoise). Il est à noter qu'une formation aux premiers secours (A.F.P.S.) aura lieu le 1^{er} et 2 juillet prochain. Pour tout contact, voir avec Mr BULIN Marc de ST ETIENNE DU BOIS.

11°) Garderie : Le Maire fait part d'une liste de matériels à acheter pour la Garderie, à savoir coffre à couvercle, des boîtes de rangements, une armoire, un meuble avec étagères pour un montant TTC de 739.82 euros. Le Conseil Municipal accepte ces achats, afin d'avoir du matériel neuf.

12°) Urbanisme : Jean-François NALLET informe l'assemblée que le projet AU1 ouest est toujours en instance, du fait qu'un propriétaire ne veut pas vendre. Le Conseil Municipal décide d'attendre jusqu'en septembre, et si le dossier n'avance pas : une révision du PLU sera à envisager : déclassement de cette zone, et ouverture de la zone Est.

13°) Syndicat Sevron Solnan : Georges LAURENT fait part du compte rendu de la réunion.

14°) Avis de naissance : Maëlie GOYET, le 11/06/2006 domiciliée à la Vavre.